

# CONSEIL MUNICIPAL DE GÉMOZAC

Séance du 7 décembre 2022

## PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil municipal de Gémozac se sont réunis à la mairie le 07 décembre 2022, à 18h30, sur convocation adressée le 02 décembre 2022.

### **PRÉSENTS :**

M. Loïc GIRARD, Mme Monique BÉLIS, M. Pascal BRAUD, Mme Virginie LARUE, M. Thierry AUDEBERT, M. Daniel CHABOT, M. Yves BELIS, M. Jean Pierre GIRARD, M. Jean-Jacques NIVET, Mme Sylvie RABET-LARGE, M. Gérard AUBRY, Mme Laurence CHEVALLIER, Mme Sonia PAVARD, M. Jean-Michel BLANCHARD, Mme Maribel COPLEY, Mme Catherine CLOCHARD

### **ABSENTS :**

M. Jean-Pierre MORDANT, Mme Corinne MORISSON, Mme Danielle DAGORN, M. Christian LUCAZEAU, M. Jean-Bernard DAVID, Mme Catherine RAVELAUD

### **POUVOIRS :**

M. Jean-Pierre MORDANT a donné pouvoir à Mme Maribel COPLEY  
Mme Corinne MORISSON a donné pouvoir à Mme Monique BÉLIS  
M. Christian LUCAZEAU a donné pouvoir à M. Gérard AUBRY  
M. Jean-Bernard DAVID a donné pouvoir à M. Loïc GIRARD  
Mme Danielle DAGORN a donné pouvoir à Mme Catherine CLOCHARD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Thierry AUDEBERT

Quorum : 11

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2022
- Convention avec le Département pour les travaux d'aménagement de la route de Saint-Germain et de l'avenue de la Victoire
- Transfert de propriété du réseau routier départemental dans le domaine public communal
- Fonds de concours à la Communauté de Communes pour les travaux de voirie 2022
- Amortissement fonds de concours voirie
- Subvention aux associations
- Budget principal : décision modificative
- Budget annexe camping municipal : durée d'amortissement des immobilisations 2022
- Service technique : recrutement d'un agent contractuel en remplacement d'un agent en disponibilité

Le compte rendu de la séance du 16 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

## **01 – Aménagements des traverses du bourg – 2ème tranche : convention avec le Département pour les travaux**

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupement de commandes a été constitué entre le Département et la commune en vue de l'élaboration d'un dossier de consultation unique en deux parties permettant la signature avec une seule entreprise ou groupement d'entreprises, de deux marchés distincts pour les travaux d'aménagement des routes départementales n°6 (avenue de la Victoire) et n°143E1 (route de Saint-Germain-du-Seudre).

Une convention peut désormais être rédigée entre le Département et la commune pour régir la participation financière de la commune à ces travaux d'aménagement.

Les travaux consistent à :

- réaliser deux plateaux surélevés avec limitation à 30 km/h sur la route départementale n°6,
- réorganiser les stationnements hors chaussée et créer des fosses de plantation,
- remettre aux normes l'arrêt de bus sur la route départementale n°6,
- réaliser le long des traverses, des cheminements piétons conformes à l'accessibilité,
- créer des espaces verts séparatifs de la voie,
- réhabiliter et compléter l'assainissement pluvial existant,
- mettre aux normes et compléter la signalisation verticale et horizontale,
- mettre à niveau les accessoires des réseaux,
- réaliser la réfection de la chaussée.

Le Département de la Charente-Maritime assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie et la Direction des Infrastructures de la Charente-Maritime assurera la maîtrise d'œuvre.

Le Département fera l'avance du montant total des travaux estimé à 1 050 000 € Hors Taxes.

La commune s'engage :

- à verser au Département sa participation estimée à 502 590 € Hors Taxes ;
- à inscrire en temps utile dans son budget les sommes nécessaires au règlement de la part des dépenses qui lui incombent ;
- à verser 30% de sa participation à l'ordre de service de démarrage des travaux ou à la passation de la commande des travaux ;
- à verser le solde de sa participation au terme des travaux d'aménagement sur la base du montant des travaux réalisés ;
- à verser ces sommes dans un délai de trente jours suivant la réception des demandes de règlement adressées par le Département à l'issue des travaux ;
- à participer au prorata et dans les mêmes conditions spécifiées dans la présente convention, à toute réévaluation des opérations rendue nécessaire par l'évolution technique du projet ou par les circonstances économiques.

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention relative à la participation financière de la commune aux travaux d'aménagement des routes départementales n°6 (avenue de la Victoire) et n°143E1 (route de Saint-Germain-du-Seudre) et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Vote à l'unanimité (21 voix)

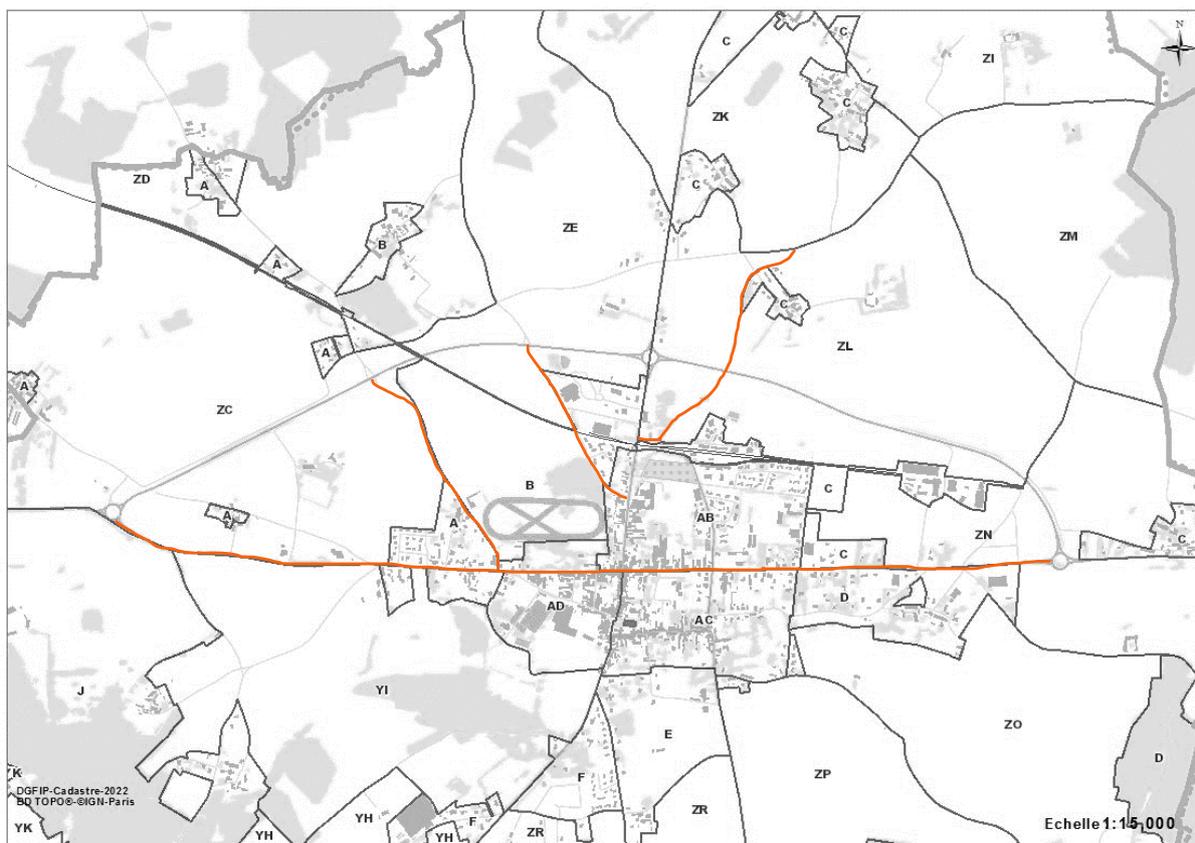
## 02 – Transfert de propriété de voies départementales dans le domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle que les voies listées ci-après ont fait l'objet d'un transfert de gestion du réseau routier départemental au domaine public communal par arrêté du Président du Conseil général en date du 8 octobre 1997 et du 1<sup>er</sup> juin :

- route de Royan, rue du Général Leclerc, rue du Maréchal Foch, avenue du Général de Gaulle et route de Pons (ex : D 732) pour 3 501 ml,
- ancienne route de Villars (ex : D 243E5) pour 1 000 ml,
- route de Saint-Simon (ex : D 248) pour 887 ml,
- route de Cravans (ex : D 143) pour 840 ml.

Il explique qu'il est apparu que le transfert de gestion, dès lors qu'il n'assure pas le transfert de propriété, n'est pas un dispositif juridique adapté à la situation. Il convient donc de procéder au transfert de propriété de ces voies dont la commune assure déjà l'entretien et la gestion dans le domaine public communal.

Le Conseil municipal décide d'approuver le transfert de propriété des voies ci-dessus énumérées dans le domaine public communal et autorise le Maire à signer tous documents liés à ce transfert de propriété.



Vote à l'unanimité (21 voix)

### **03 – Fonds de concours à la Communauté de Communes pour les travaux de voirie 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5214-16,

Le Conseil municipal accepte de verser à la Communauté de Communes un fonds de concours pour l'année 2022 d'un montant de 50 000 euros pour les travaux de voirie réalisés sur la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole.

Vote à l'unanimité (21 voix)

### **04 – Budget principal : durée d'amortissement du fonds de concours pour les travaux de voirie 2022**

Le Conseil municipal décide de fixer à 15 ans la durée d'amortissement du fonds de concours pour les travaux de voirie 2022.

Vote à l'unanimité (21 voix)

### **05 – Subventions 2022 aux associations**

Le Conseil municipal décide d'allouer pour l'année 2022 aux associations les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Montant accordé en euros</b>
DRINK TEAM	500
FAMILLES RURALES	6 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 500</b>

Vote à l'unanimité (21 voix)

## 06 – Budget principal - décision modificative n°4

Le Conseil municipal décide de modifier le budget principal comme suit :

### Section de fonctionnement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6135	Locations mobilières	500,00	
617	Etudes et recherches	2 500,00	
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	1 100,00	
6411	Personnel titulaire	21 000,00	
6417	Rémunérations des apprentis	50,00	
6413	Personnel non titulaire	- 5 400,00	
6451	Cotisations à l'URSSAF	- 2 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	- 2 000,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	- 4 500,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	- 500,00	
6531	Indemnités	1 200,00	
6534	Cotisations de sécurité sociale Part patronale	600,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500,00	
666	Pertes de change	- 500,00	
73224	Fonds départemental des droits de mutation		12 550,00
<b>TOTAL</b>		<b>12 550,00</b>	<b>12 550,00</b>

### Section d'investissement

Article/Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
2041512	Fonds de concours	- 50 000,00	
2041512	Bâtiments et installations	- 46 000,00	
21538-150	Autres réseaux Fibre	58 000,00	
21538-150	Mise en souterrain des réseaux de télécommunications Route de St-Simon	55 000,00	
1323-150	Subvention conseil départemental		17800,00
10226	Taxe d'aménagement		25 000,00
020	Dépenses imprévues	25 800,00	
<b>TOTAL</b>		<b>42 800,00</b>	<b>42 800,00</b>

Vote à l'unanimité (21 voix)

## **07 – Budget annexe camping : durée d’amortissement des immobilisations 2022**

Le Conseil municipal accepte d’amortir les immobilisations 2022 du budget annexe camping en une seule fois.

Vote à l’unanimité (21 voix)

## **08 – Recrutement pour le service technique**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour le service technique pendant la durée de la disponibilité d’un titulaire.

A ce titre, un emploi au grade d’adjoint technique territorial à temps complet est créé du 11 janvier 2023 au 30 juin 2023.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote à l’unanimité (21 voix)

\*\*\*

Fin de la séance à 19h30

Le Maire

Le secrétaire de séance

Loïc GIRARD

Thierry AUDEBERT